

# Schéma de développement à 5 ans de l'Économie Solidaire

Introduction.....	2
Le contexte socio-économique .....	2
La méthodologie.....	5
Présentation du Schéma .....	5
<b><u>Axe I : Définition et cadre de l'économie solidaire</u></b> .....	<b>7</b>
I-1 Pour une définition de l'Économie Solidaire .....	8
I-2 D'un état des lieux départemental à la mise en place d'un observatoire de l'économie solidaire .....	9
<b><u>Axe II : Animation / promotion / formation en direction des acteurs, des élus, des Isariens</u></b> .....	<b>10</b>
II-1 Mise en place d'assises départementales de l'économie solidaire.....	11
II-2 Création d'un espace collaboratif de l'économie solidaire.....	12
II-3 Organisation de temps de formation en direction des services des développeurs économiques des collectivités .....	13
II-4 Structuration d'un collectif économie solidaire par territoire .....	14
II-5 Création d'un accès à l'économie solidaire sur le site du département .....	15
II-6 De l'utilisateur au citoyen .....	16
II-7 sensibilisation des collégiens à l'économie solidaire dans le cadre des dispositifs d'éducation au développement durable .....	17
II-8 Organiser un concours de l'innovation sociale.....	18
<b><u>Axe III : Ingénierie technique et financière</u></b> .....	<b>19</b>
III-1 Structuration du partenariat Conseil Régional et Conseil général.....	20
III-2 Création ou participation à un fonds innovation sociale .....	21
III-3 Création d'une cellule départementale Recherche et Développement .....	22
III-4 Création ou participation à un fonds d'investissement ou de roulement .....	23
III-5 Une Commande publique solidaire.....	24
III-6 Mise en place du micro crédit solidaire .....	25
III-7 Soutien à la vie associative .....	26
<b><u>Axe IV : Développement de l'économie au niveau des territoires</u></b> .....	<b>27</b>
IV-1 Généralisation de l'utilisation des clauses sociales.....	28
IV-2 Soutien à l'agriculture raisonnée ou bio .....	29
IV-3 Soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique .....	30
IV-4 Mise en place d'un partenariat entre les associations intermédiaires et les collègues .....	31
IV-5 Structuration d'emplois verts départementaux.....	32
IV-6 Soutien départemental à l'insertion professionnelle au sein des collectivités territoriales .....	33
IV-7 Soutien à des projets territoriaux .....	34
IV-8 Soutien à la création de coopérative d'activité et d'emploi (CAE).....	35
IV-9 Soutien au secteur des Services aux personnes (SAP).....	36

## Introduction

Depuis 2005, le département de l'Oise a, par ses actions, renforcé les solidarités de par son soutien aux plus démunis ou fragiles mais également entre les territoires et ses habitants.

Par le biais de son Agenda 21 et de l'accompagnement du Conseil de Développement Durable de l'Oise, le Département a mis en œuvre une politique de développement durable.

Dès 2008, et dans un contexte économique et social de plus en plus contrarié et hostile, le Département de l'Oise a souhaité résister à l'extrême financiarisation de l'économie ; il a ainsi été décidé de procéder à la mise en œuvre d'une politique globale d'économie solidaire.

Soutenir et favoriser les initiatives d'économie solidaire, c'est avant tout développer de la richesse. C'est encourager un développement local qui a du sens pour les habitants de chaque territoire. C'est insuffler ou ré insuffler un peu de démocratie dans le système économique. Les entreprises de l'économie solidaire proposent des activités de proximité, diversifiées, non délocalisables. Elles savent répondre à des besoins émergents sur des secteurs innovants.

L'économie solidaire est une économie à part entière qui génère à la fois une efficacité économique mais également une efficacité sociale.

Elle repose sur le principe de liberté d'association pour entreprendre collectivement un projet, pour contribuer à la satisfaction des besoins et l'amélioration du cadre de vie sur un territoire.

Le schéma de développement de l'économie solidaire qui vous est présenté n'a pas la prétention de répondre ou de lever tous les freins au développement de cette autre façon de concevoir l'économie. Il s'inscrit dans un partenariat riche, au premier rang desquels le Conseil Régional de Picardie, chef de fil en matière de développement économique, mais également les acteurs de l'Oise qui se sont associés aux travaux du Département.

Ce schéma répond à la volonté de la collectivité départementale de favoriser une économie plurielle et la prise de compte de cette économie plurielle. En effet, l'économie ne doit pas être réduite à l'économie de marché tout comme l'entreprise ne peut être réduite à la seule société de capital.

### **Contexte socioéconomique**

**796 624 habitants en 2007** : 25<sup>ème</sup> département de France, + 3.5% entre 1999 et 2006.

**Projections 2030** : 860 000 habitants, dont 26.1% de moins de 20 ans et 26.7% de plus de 60 ans.

La population isarienne est donc en croissance démographique continue depuis la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, du fait d'une jeunesse de sa population assurant un solde naturel élevé, capable de compenser des migrations devenues défavorables au département à partir de 1999. Dans cette dynamique de hausse de sa population, l'Oise doit donc faire face à un développement résidentiel de ses espaces (influences environnementales, nécessité d'une économie résidentielle, amélioration des voies de communication...) tout en assurant un accompagnement de l'activité économique, concentrée principalement dans des pôles urbains environnants (Roissy, Paris, Cergy, Amiens...) et dans les 3 agglomérations isariennes (Beauvais, Compiègne et agglomération creilloise).

Les modifications de peuplement du département, comme la remontée vers le Nord des ménages isariens, du fait notamment d'un foncier en augmentation certaine, ajoutée au contexte de crise économique récent, dont les conséquences interviennent encore aujourd'hui, induisent une plus grande fragilité sociale des habitants de l'Oise.

## Composition armature urbaine

### **Opposition Nord-Sud** (revenus, nombre d'emplois)

Une dualité historique existe entre le Sud de l'Oise, plus riche et tournée vers l'Ile de France et un nord moins favorisé avec un sentiment d'appartenance à la Picardie plus important. Cette différence se confirme en observant la répartition des revenus des habitants, mais aussi dans la présence plus ou moins importante d'actifs ouvriers et employés, de foyers fiscaux non imposables ou encore de bassins d'emplois supérieurs. Avec le desserrement résidentiel à l'œuvre dans les agglomérations de Beauvais et Compiègne et les soldes migratoires positifs dans les cantons du nord du département, un rééquilibrage progressif est envisageable à condition d'un développement de l'économie résidentielle, induit par l'installation de nouveaux ménages, et devant participer à les retenir durablement.

### **Cohérence générale** (organisation spatiale)

L'armature urbaine du département de l'Oise apparaît comme équilibrée avec une répartition de villes moyennes (chef lieux de canton, entre 5 000 et 15 000 habitants), avec des spécialisations et tendances diversifiées, mais qui assure une cohérence de l'organisation spatiale.

### **Besoins sociaux en augmentation** (RSA, taux de chômage)

*- 27,7% de moins de 20 ans en 2006 : 2ème département de Province en termes de jeunesse de sa population, en baisse de -1.7% entre 1999 et 2006.*

*Moins d'1 habitant sur 5 âgé de plus de 60 ans en 2006, + 10% entre 1999 et 2006*

⇒ *Risque de vieillissement accéléré de la population isarienne malgré l'avance due à une jeunesse de sa population (meilleur indice de jeunesse de la Province).*

*- La population active isarienne s'élève à plus de 380 000 actifs, dont 27% travaillent en dehors de l'Oise. Sur les 280 000 emplois localisés dans le département, 30 000 emplois sont occupés par des actifs non-résidents de l'Oise.*

*1<sup>er</sup> trimestre 2010 : 9.6% de chômeurs, soit 34 000 demandeurs d'emploi*

Au deuxième trimestre 2009, le taux de chômage de l'Oise (9.4%), est, pour la première fois, supérieur au taux métropolitain (9.1%), il se prolonge au-dessus de la moyenne nationale sur les derniers trimestres connus.

La forte augmentation du chômage observée depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 se confirme au deuxième trimestre 2009. Le marché du travail subit les effets de la crise économique en Picardie comme en France. Le taux de chômage régional s'élève à 10,8% de la population active.

Par rapport au deuxième trimestre de l'année d'avant, le taux de chômage de l'Oise augmente de 2.4 points. Toutes les zones d'emploi de l'Oise sont touchées par l'accroissement du taux de chômage.

Au 31 janvier 2010, l'Oise compte **28 753 bénéficiaires du RSA**, soit un peu moins de 7,5% de sa population des 20-60 ans. Parmi ces allocataires, les anciens bénéficiaires RMI et API représentent 65%, 7 500 personnes s'ajoutent donc aux précédents allocataires dans ce nouveau dispositif.

**Part de l'industrie importante, un tertiaire en retrait par rapport aux autres départements => sensibilité face à la crise...**

*L'Oise est le 19<sup>ème</sup> département de France en termes d'industrie dans ses emplois.*

*L'industrie dans l'Oise représente ainsi 21% des emplois du département contre 13% au niveau national.*

Les secteurs considérés comme « en récession », industrie de biens intermédiaires et d'équipement principalement, offraient près d'1/4 des emplois salariés du département, ce qui explique l'ampleur des pertes d'emploi, concentrées dans l'industrie et l'intérim.

Le long de la vallée de l'Oise, la vague de la crise détruit des emplois dans les grands établissements. La filière automobile apparaît au premier plan de l'actualité : pneumatiques avec Continental, aux équipements intérieurs avec Faurecia ou Sodimatex en passant par les équipements mécaniques avec Bosh ou Montupet. Les autres secteurs industriels ne sont pas épargnés, par exemple le matériel agricole avec Agco-Gima ou encore la métallurgie avec Metalform. Le rythme des pertes d'emploi s'amortit au cours des neufs derniers mois de 2009, l'Oise perd 0,4 point d'emplois par trimestre au lieu de 0,9 point pendant les quatre trimestres de récession, inflexion plus prononcée que l'Aisne et la Somme.

### ...Fermeture des établissements

Les effectifs des entreprises de plus de 500 salariés ont diminué de 9.1% sur 1 an. Au deuxième trimestre 2009, l'emploi salarié des entreprises de moins de 50 salariés devient supérieur à celui des entreprises de plus de 500 salariés.

Cette évolution s'explique en partie par la perte d'effectifs des entreprises de plus de 2 000 salariés : -11.9% au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 en glissement annuel et -13.9% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 en glissement annuel. Dans l'Oise, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans emploi en recherche active) fin août 2009 connaît une variation annuelle de +32.7%.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'accroît de +25.8% annuellement.

### Evolution des effectifs salariés et non-salariés

*Entre la fin d'année 2008 et celle de 2009, le département de l'Oise a perdu **8 600 emplois** dans le secteur marchand<sup>1</sup>, soit **4.7% des salariés** du secteur.*

Au deuxième trimestre 2009, l'emploi salarié dans l'Oise diminue de 4,8% par rapport au deuxième trimestre 2008. Au niveau national, il décroît de 3.1%.

On note un recul de l'emploi salarié depuis trois trimestres consécutifs. Ces pertes s'expliquent principalement par la chute de l'intérim, le nombre de salariés perdus sur un an atteint 9 400 dans l'Oise.

### Créations d'entreprises :

Le régime d'auto-entrepreneur a plus séduit les Picards que les Français (respectivement 55.4% et 52,8%). Toutefois, cette augmentation est à mettre en corrélation avec le taux de chômage. La création d'entreprise sous le régime d'auto-entrepreneur n'est pas forcément représentative d'une réelle activité économique.

Le nombre de créations d'entreprises en Picardie est en forte hausse depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 : 2 450 entreprises au total, soit 69% en un trimestre par rapport au trimestre précédent.

Cette forte hausse s'explique par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en janvier 2009.

### Niveau de qualification bas...

Les habitants de l'Oise effectuent des études plus courtes qu'en moyenne : de 18 à 24 ans, ils ne sont que 31 % à poursuivre des études contre 42 % à l'échelle nationale. De 25 à 29 ans, 4,7 % des jeunes Français sont encore étudiants contre 1,6 % des jeunes de l'Oise

Les jeunes de l'Oise ont un niveau de formation bien inférieur à la moyenne nationale : les jeunes de 15 à 29 ans ayant achevé leurs études sont 20 % à ne pas avoir de diplôme contre 15 % en France métropolitaine (et en France de Province). Le retard en termes de diplôme est général sur tout le territoire de l'Oise. Dans les quatre zones d'emploi de l'Oise, les jeunes ont une part de sans diplôme nettement plus élevée qu'en moyenne

<sup>1</sup> Secteur marchand : secteur privé, hors administration, éducation, santé, action sociale

nationale. C'est également vrai de la zone d'emploi de Compiègne malgré la présence de son appareil universitaire (17 % de sans diplôme). Or, être sans diplôme est plus pénalisant aujourd'hui qu'autrefois.

## La méthodologie

### *Une démarche participative...*

Pour l'élaboration de ce schéma, le département a privilégié le travail de concertation et la co-construction. Dès 2009, nous avons procédé à la mise en place d'un collectif qui à accompagner la démarche de construction de ce schéma.

Fin 2009, début 2010, nous sommes allés à la rencontre des acteurs de l'économie solidaire.

26 entretiens individuels ont été menés dans ce cadre (14 associations, 2 SARL, 2 SCIC, 1 exploitation agricole, 1 coopérative bancaire, 1 mutuelle, 1 commission, 1 comité d'entreprise, 1 établissement public, 2 institutions). Les acteurs rencontrés ont été interrogés sur leurs motivations à entreprendre solidaire, mais également sur les freins et les leviers à activer pour favoriser les initiatives d'entreprises solidaires.

Les éléments recueillis aux cours de ces entretiens, ont donné lieu à 2 séances de restitutions collectives à l'issue desquels, ont émergé les 4 axes structurants le schéma qui vous est présenté.

### *...Une construction en transversalité*

Le travail d'élaboration du schéma s'est poursuivi au sein de la collectivité départementale. Un groupe projet transversal à toutes les directions a été organisé. Il a procédé à l'élaboration des diverses actions ci-après.

## Présentation du Schéma

Si les structures de l'économie solidaire sont déjà soutenues par le département au titre de ses prestations, le Conseil Général de l'Oise souhaite aujourd'hui inscrire cette politique d'économie solidaire comme un projet transversal de la collectivité départementale.

Les acteurs de l'économie solidaire, à travers leurs analyses et le témoignage de leurs expériences ont clairement identifiés des freins au développement de cette pratique :

- La difficulté à délimiter l'économie solidaire,
- Le manque de visibilité et de compréhension en raison de la diversité de leurs champs d'intervention, de leurs statuts juridiques,
- Leur évaluation à la seule aune de la production de richesse marchande,
- Le besoin de stratégie concertée à l'échelon des territoires afin de développer des activités porteuses d'emploi en réponse aux besoins,
- Les difficultés de financement chroniques,
- Le manque de maturité individuelle à participer à un processus collectif...

C'est pourquoi le Conseil Général de l'Oise souhaite reconnaître et soutenir le développement de ce secteur économique vecteur de cohésion sociale et de développement territorial durable en mettant en œuvre une politique globale d'économie solidaire qui sera établie en concertation et en cohérence avec les autres collectivités.

Pour cela, il est proposé d'activer plusieurs leviers tels que :

**La création de 500 emplois aidés** qui seront déployés suivant plusieurs directions telles que la mise en place d'emplois verts, le soutien apporté aux collectivités mais également à la vie associative.

**L'utilisation des marchés publics dans la lutte contre l'exclusion et en facteur de cohésion sociale.** Il sera question pour cela de généraliser l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité départementale mais également de tendre vers une commande publique solidaire.

**Le soutien à l'animation et la promotion du secteur.** Lors des différents travaux menés avec les acteurs de l'économie solidaire, ces derniers ont noté l'importance de cette thématique mais également de la pertinence pour cela de l'échelle départementale.

**La coopération des acteurs de l'économie solidaire à l'action du Conseil Général de l'Oise.**

**La participation au développement des circuits courts** une commande publique solidaire mais également le soutien à l'agriculture biologique.

Ces ambitions se déclineront au fil des actions qui vous sont présentées ci-après. Elles s'articulent autour des 4 axes proposés par les acteurs de l'économie solidaire et les partenaires associés :

- I. Définition du cadre de l'économie solidaire**
- II. animation, promotion, formation, en direction des acteurs, des élus et des Isariens**
- III. ingénierie technique et financière**
- IV. développement de l'économie solidaire au niveau des territoires**

## Axe I

Définir le cadre de l'économie solidaire



**Intitulé de l'action** : POUR UNE DEFINITION DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE**Cible** : Acteurs - élus - collectivité locale**Partenaires** : l'institut GODIN - Acteurs et les réseaux - le Conseil Régional de Picardie - la Chambre Régionale de Économie Sociale et Solidaire**Descriptif (détaillé) de l'action** :**Poser une définition Politique de l'Économie Solidaire qui fasse consensus dans le département.****A partir de cette définition, le département de l'Oise finalisera son cadre d'intervention**

Les différentes rencontres avec les acteurs de l'économie solidaire ont montré l'importance de poser une définition de « l'Économie Solidaire ».

L'action se décompose en deux phases :

**Phase I** : 3 mois

- Réunir un collectif (acteurs - partenaires institutionnels - département de l'Oise).
- Relever les définitions existantes

A partir de ce qui rassemble les acteurs (cf. le tableau de synthèse « motivation » des acteurs), nous devons proposer une définition politique de l'Économie Solidaire.

**Phase II** :

- En lien avec les travaux de l'institut Godin, nous pourrions arrêter des critères objectifs qui permettront aux structures d'évaluer leur rapport à l'économie solidaire (cf. tableau de bord de l'institut).

**Pour ce faire, nous proposons un partenariat avec l'Institut Godin.**

Au-delà du travail de définition, l'Institut pourra accompagner l'utilisation de l'outil créé. (présentation / méthodologie / procédure d'utilisation.)

Il serait ainsi, proposé aux entreprises d'évaluer leur rapport avec l'Économie Solidaire.

Par ailleurs, ce positionnement au regard de l'économie solidaire posera le cadre d'intervention du Département.

**Actions pérenne** : sur le base du volontariat mais ce positionnement pourra également conditionner l'octroi d'une aide spécifique aux entreprises qui sollicitent le Département.

Par ailleurs, les données recueillies pourront alimenter l'observatoire Départemental.

**Effets attendus** :

- Ancrer l'Économie Solidaire dans le territoire Départemental
- Diffuser l'Économie Solidaire au sein de tous les dispositifs de développement économique existants :
- Arrêter des critères objectifs qui déterminent les acteurs relevant de l'Économie Solidaire
- Parvenir à un consensus sur ce champ

**Intitulé de l'action : D'UN ÉTAT DES LIEUX DEPARTEMENTAL A LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE****Cible** : Acteurs de l'économie solidaire**Partenaires** : Réseaux régionaux - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Diagnostiquer l'économie solidaire dans l'Oise, c'est-à-dire, quantifier, mesurer et analyser la représentation de ce secteur au sein du développement économique Isariens. *Ce diagnostic peut être réalisé en partenariat avec la CRESS, sous-traité à un bureau d'étude spécialisé ou mené en interne, entre la mission économie solidaire, veille économique et l'Observatoire départemental.*

Mettre en place, dans la continuité du diagnostic, un dispositif d'observation pérenne capable de suivre l'évolution du champ solidaire au sein de l'activité économique et sociale du département. *Cette mise en place de l'observatoire de l'économie solidaire pourrait être pilotée par la mission économie solidaire si le diagnostic a permis de réunir un nombre suffisant de données ; et/ou accompagné par l'observatoire départemental, apportant son soutien méthodologique à la création d'un dispositif d'observation thématique.*

- Définir une grille de lecture permettant d'estimer la part du « solidaire » au sein de l'activité économique du département,
- Recenser les réseaux et la répartition des acteurs pour appréhender au mieux leurs rôles dans le développement du territoire et définir au mieux les problématiques d'observation,
- Suivre son évolution grâce aux mises à jour professionnelles complétées par une enquête auprès des associations

**Effets attendus :**

- Mieux appréhender le poids et la diversité des acteurs de l'économie solidaire pour qu'ils représentent une réelle entité dans le développement du département.
- Possibilité de suivre l'évolution du champ de l'économie solidaire, préalable nécessaire avant la mise en place d'un dispositif d'observation et/ou une publication.

## **AXE II**

**Animation / promotion / formation  
En direction des acteurs, des élus, des Isariens**

**Intitulé de l'action : MISE EN PLACE D'ASSISES DEPARTEMENTALES DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE  
(NOVEMBRE 2011 LORS DU MOIS ESS)**

**Cible** : Les acteurs - les Isariens - les Elus - des collectivités locales

**Partenaires** : le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES) - la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) - le Conseil Régional de Picardie - l'Espace collaboratif...

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Lors des rencontres avec les acteurs du département, plusieurs leviers ont été envisagés afin de multiplier les initiatives d'économie solidaire. L'un de ces leviers consiste à promouvoir cette autre manière d'entreprendre.

Pour cela, il est proposé d'organiser dans le Département de l'Oise les 1<sup>ères</sup> assises départementales de l'économie solidaire. **Ces 1<sup>ères</sup> assises, pourront être destinées aux acteurs de l'économie solidaire ainsi qu'aux élus.**

**Il nous semble intéressant de poursuivre pour ce faire, le mode participatif auquel s'est attaché le département depuis 2005. Il sera donc proposé à nos partenaires, acteurs et institutionnels de se réunir au sein d'un groupe ressource.**

Celui-ci aura pour mission d'organiser la construction de ces Assises :

- $\frac{1}{2}$  journée en direct avec les acteurs
- $\frac{1}{2}$  journée à destination des élus

Pour chacune d'elles, il conviendra de sélectionner une ou deux thématiques autour desquelles seront organisées des ateliers et / ou tables rondes.

Ces temps de rencontre seront aussi l'occasion de faire un point sur la mise en place du schéma de développement de l'Économie Solidaire.

**Effets attendus :**

- Impulser une dynamique autour de l'Économie Solidaire
- Promouvoir l'Économie Solidaire et ses acteurs
- Développer l'Économie Solidaire sur le territoire

**Intitulé de l'action : CREATION D'UN ESPACE COLLABORATIF ECONOMIE SOLIDAIRE**

**Cible** : Les acteurs de l'économie solidaire

**Partenaires** : Les acteurs de l'économie solidaire

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Le Département de l'Oise développe et propose aux Isariens divers outils notamment dans le domaine de l'information et de la communication. C'est ainsi qu'a été créé le réseau social de l'Oise.

Au cours des rencontres préparatoires à la construction du schéma de développement de l'économie solidaire, les acteurs ont relevés l'intérêt pour eux d'avoir des temps d'échanges, de partages d'information qui faciliteraient l'interconnaissance et le développement de coopérations et ou de mutualisations.

**Il est ainsi proposé d'ouvrir au sein du réseau social départemental, un espace collaboratif Economie solidaire.**

Cet espace proposé aux acteurs de l'économie solidaire et partenaires institutionnels devrait initier la mise en place d'une nouvelle dynamique dans l'Oise autour des questions d'économie solidaire.

Cet espace collaboratif Economie solidaire permettra au Département de transmettre aux acteurs les informations pouvant les intéresser.

Les acteurs auront la possibilité de faire connaître leurs préoccupations, leurs projets ou leurs recherches. A terme, cet espace peut être le point d'entrée d'une banque de données favorisant la mutualisation entre acteurs.

Cet outil pourra être utilisé pour la mise en œuvre du schéma. (ex. préparation d'assises départementales...)

**Effets attendus :**

- Impulsion d'une dynamique à l'échelle départementale de l'Economie Solidaire
- Co construction de politiques publiques
- Partages d'information entre acteurs

**Intitulé de l'action : ORGANISATION DE TEMPS DE FORMATION EN DIRECTION DES SERVICES  
DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUES DES COLLECTIVITES**

**Cible** : Collectivités locales - Elus et développeurs économiques

**Partenaires** : Institut Godin - CRESS - RTES

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Le département de l'Oise soutient le développement de l'économie solidaire.

Si l'économie solidaire est plus largement évoquée dans un contexte de crise économique, ce qu'elle recouvre précisément est loin d'être partagée.

**Très souvent l'économie solidaire n'est considérée que comme une économie de réparation.**

**C'est pourquoi, le département de l'Oise propose des temps de formation à l'attention des élus locaux et des développeurs économiques.**

Il sera ainsi organisé deux sessions annuelles de formation à l'hôtel du département à raison d'1/2 journée chacune, en direction des services de développeurs économiques des collectivités.

Les thèmes abordés pourront être les suivants : l'Insertion par l'Activité Economique, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif, les clauses sociales, l'économie solidaire et le développement local...

Une liste de sujets pourra être travaillée au sein de l'espace collaboratif et proposée, ensuite, aux services économiques.

**Effets attendus :**

- Améliorer les connaissances concernant l'économie solidaire.
- Essaimer ces connaissances dans les territoires
- Impulser des politiques globalement d'économies solidaires

**Intitulé de l'action : STRUCTURATION D'UN COLLECTIF ÉCONOMIE SOLIDAIRE PAR TERRITOIRE**

**Cible** : Les territoires -

**Partenaires** : Conseil de développement durable de l'Oise Associations - syndicat - chambres consulaires...

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Il est proposé avec cette action, de mener une réflexion avec les territoires afin que se structure autour des élus locaux et des développeurs économiques une dynamique économie solidaire.

**L'objectif serait de créer des espaces d'échanges démocratiques au sein de chaque territoire qu'il conviendra de déterminer : bassin de vie, communautés de communes...**

Ces espaces pourraient ainsi être au service ou en conseil pour la révision des SCOT, des PLU, de la mise en place d'un projet économique, d'une stratégie d'insertion...

Le CDDO pourrait être un relais d'information pour contribuer à la diffusion d'une bonne connaissance de l'action Économie Solidaire sur le territoire Isarien.

Dans le but de créer une véritable dynamique, les acteurs de l'Économie Solidaire (développeurs économiques, élus locaux...) pourraient faire part de leurs actions aux membres de CDDO, et ce de manière territorialisée (un rapporteur ressource nommé pour les 5 territoires de l'Oise) et régulière (tous les ans par exemple).

**Effets attendus :**

- Essaimage territorial de l'information ; via les 80 représentant de la société civile du CDDO
- Inscription d'une politique d'économie solidaire au sein des territoires infra départementaux

**Intitulé de l'action : CREATION D'UN ACCES A L'ECONOMIE SOLIDAIRE SUR LE SITE DU  
DEPARTEMENT**

**Cible : les acteurs - les Isariens**

**Partenaires : les réseaux**

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Le soutien au développement de l'économie solidaire peut être apporté par une meilleure visibilité des acteurs qui la composent et des services qu'elle propose aux Isariens.

**Pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande, il est proposé de présenter sur le site internet du département de l'Oise un espace « économie solidaire ». Ce dernier présenterait la définition proposée (Axe 1 action 1), les actions de soutien du département mais également renvoyer vers d'autres liens tels que les sites des réseaux et partenaires (CRESS, UDAIO GRIEP, agriculture bio...)**

Il pourrait également être proposé des services comme la mise en place d'une cartographie des points de ventes de produits bios, de commerce équitable, la liste des entreprises d'Insertion ou de Service aux personnes...

**Effets attendus :**

- Augmenter la visibilité des acteurs de l'économie solidaire
- Favoriser l'utilisation par les Isariens des services rendus par les structures de l'économie solidaire ou l'achat de produit qu'elles commercialisent



**Intitulé de l'action : DE L'USAGER AU CITOYEN**

**Cible** : public en insertion, partenaires

**Partenaires** : tous les organismes porteurs d'actions collectives

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Les actions d'insertion du programme départemental d'insertion (PDI) votés par les élus chaque année, ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires du RSA d'acquérir une autonomie sociale et de se rendre disponibles pour entreprendre un parcours d'insertion professionnelle vers une activité professionnelle durable.

la citoyenneté est une composante de l'autonomie sociale qui est prise en compte et développée de façon transversale dans la plupart des actions et notamment les CPAI, mais qui n'apparaît pas toujours de façon claire dans la convention et dans le bilan d'activité.

La participation des usagers à l'évolution des actions qu'ils fréquentent sera renforcée, tant au niveau de leurs représentations dans les comités de pilotage que dans l'évaluation des actions.

Pour cela, il sera inscrit dans les prochains cahiers des charges de ces actions un temps consacré à cette notion de citoyenneté. Au-delà de l'aspect théorique, il sera également proposé à nos partenaires de permettre la mise en pratique de cette citoyenneté. (élection de représentant de personnel dans les Ateliers et Chantiers d'insertion, participation à l'élaboration des activités proposées au sein des CPAI...)

Au-delà de ces actions, il sera également mené un travail avec les structures porteuses d'actions d'insertion. En effet, ces dernières font parties des acteurs de l'économie solidaire. C'est pourquoi, au-delà de leur qualité de prestataire de la collectivité départementale, il conviendra de mettre en place des temps d'échanges entre partenaires de la lutte contre l'exclusion.

**Effets attendus :**

- Mieux adapter les actions aux besoins des usagers
- Permettre aux usagers d'oser exprimer leurs attentes et les rendre d'avantage acteurs de leur insertion
- Les rendre d'avantage conscients de l'environnement et dans leur identité et dans leur responsabilité en tant que citoyen

**Intitulé de l'action : SENSIBILISATION DES COLLEGIENS A L'ECONOMIE SOLIDAIRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Cible** : collégiens, enseignants, chefs d'établissements

**Partenaires** : partenaires associatifs issus de l'éducation populaire, associations dans le domaine de l'environnement et du développement durable ou structure telle que la maison de l'économie solidaire

**Descriptif (détaillé) de l'action** :

**Présentation du Programme Jeunes Eco-Citoyens** :

Dans le cadre de son projet éducatif, le Conseil général a mis en place fin 2006, le Programme Jeunes Eco-Citoyens (PJEC) destiné aux collèges publics et privés du département pour accompagner les initiatives éco-responsables de la communauté éducative et des élèves.

Objectifs du PJEC :

- sensibiliser les collégiens de l'Oise au développement durable, à l'écologie, à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement
- aider à l'appropriation par les collégiens des enjeux du développement durable dans le cadre de leur établissement scolaire
- encourager des initiatives éco-responsables

Partenaires : Inspection académique et l'ADEME Picardie

Les collèges inscrits dans ce programme bénéficient :

- d'un partenariat avec le Conseil général sur une période de 3 ans
- d'une aide financière pour leur projet, à raison d'un par an
- d'animations pédagogiques organisées et financées par le Département (proposition d'un programme composé d'une vingtaine d'animations)

**Cette action a pour objectifs de** :

- **Sensibiliser les collégiens aux principes de l'économie solidaire, les enseignants, voire les agents TEPLÉ des collèges,**
- **Aborder via l'économie solidaire le volet social du développement durable,**
- **Intégrer une animation dédiée aux collégiens dans les dispositifs d'éducation au développement durable (programme jeunes éco-citoyens et agenda 21 d'établissements scolaire), dispositifs connus des établissements scolaires,**
- Permettre à de nouvelles structures (ex : maison de l'économie solidaire) de devenir des structures partenaires du conseil général et des collèges en développant des animations sur l'économie solidaire inexistantes sur le département,
- Expérimenter cette animation une première année, puis la pérenniser dans le temps.

**Effets attendus** :

- Une meilleure compréhension des principes de l'économie solidaire au sein d'un établissement scolaire,
- Une meilleure appropriation des différents volets du développement durable, le volet social étant le plus difficile à intégrer
- Un plus large réseau de partenaires susceptibles d'intervenir en milieu scolaire,
- La mise en place de projets ou d'actions autour de l'économie solidaire

**Intitulé de l'action : ORGANISER UN CONCOURS DE L'INNOVATION SOCIALE**

**Cible** : Acteurs de l'économie Solidaire

**Partenaires** : CRESS - Conseil Régional de Picardie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - fondations..

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Il est proposé d'organiser un prix de l'innovation sociale à destination des entreprises quel que soit leur statut.

**Ce prix récompensera des initiatives originales, exemplaires ou innovantes. L'objectif sera de valoriser mais aussi de partager ces pratiques.**

Pour cela et avec le soutien de nos partenaires, nous pourrions lancer un appel à projet départemental.

Cet appel fera suite à un travail concerté qui pourra être lancé en novembre 2011.

Plusieurs catégories pourront être proposées en lien avec les compétences du département par exemple :

- en faveur de l'Insertion
- en faveur de l'Autonomie et des Personnes...

Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous procédons à la mise en place d'un groupe ressource, composé de représentants du département et de partenaires associés au projet.

La 1<sup>ère</sup> étape consistera à rédiger un appel à projet précisant : le cadre de l'innovation sociale, le règlement du concours (bénéficiaires, procédure, clôture des candidatures)

Nous devons ensuite anticiper la mise en place d'un jury qui pourra être composé d'élus, de représentants de nos partenaires.

Enfin nous communiquerons sur ce concours via nos différents supports et l'enverrons aux partenaires

**Effets attendus :**

- Sensibiliser un concept d'innovation sociale
- Détecter et valoriser les pratiques innovantes socialement
- Partager ces expériences

## AXE 3

Ingénierie technique et financière

**Intitulé de l'action : STRUCTURATION DU PARTENARIAT CONSEIL REGIONAL ET CONSEIL GENERAL****Cible** : les entreprises de l'économie solidaire**Partenaires** : Conseil Régional de Picardie**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Les travaux menés par le Département de l'OISE pour la réalisation de ce schéma s'inscrit dans un partenariat étroit avec le Conseil Régional de Picardie. Il s'agit, effectivement d'accompagner la compétence régionale en matière de développement économique.

**Le Département propose de décliner dans une convention application, le soutien qu'il souhaite apporter au Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PRDESS).**

Au-delà de l'ouverture de nos aides économiques actuelles aux entreprises de l'économie solidaire, il est proposé à la Région, une participation soutenue sur les thématiques suivantes :

- Mise en place d'un fonds innovation sociale
- Participation à un fonds d'investissement ou de roulement
- Mise en place d'un micro crédit solidaire départemental
- Organisation d'un concours « innovation sociale »...

**Effets attendus :**

- Augmentation du nombre d'entreprises de l'économie solidaire
- Consolidation des entreprises existantes
- Optimisation de la mise en œuvre du PRDESS

**Intitulé de l'action : CREATION OU PARTICIPATION A UN FONDS INNOVATION SOCIALE**

**Cible** : développement des entreprises de l'économie solidaire

**Partenaires** : conseil régional de Picardie, CRESS, Institut Godin, Picardie Active, acteurs ESS

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Les entreprises de l'économie solidaire reconnaissent le manque d'outil ou de moyen à leur disposition pour mener une véritable politique de recherche et développement. De par leurs modèles, elles considèrent l'innovation sociale comme un outil leur permettant un développement nécessaire.

Suite à la mise en place du grand emprunt, une première réflexion a été menée, au niveau régional sur la possibilité de créer un fonds « innovation social ».

Aujourd'hui, le Conseil régional de Picardie conduit une réflexion sur ce sujet.

**C'est pourquoi, le Département de l'Oise propose :**

- sa participation aux réflexions menées par la Région à la mise en œuvre d'un fonds l'innovation sociale
- d'étudier l'intérêt de la création d'un fonds départemental d'aide au conseil « FDAC »

Ce FDAC aurait pour objectif de faciliter l'accès des entreprises de l'économie solidaire aux cabinets conseil susceptibles de les accompagner à un moment important de leur développement (étude de faisabilité technico-économique, étude de marche, ...) dans leur prise de décision.

- fdac court (- de 5 jours) : subvention remboursant 80 % des frais d'études ht engagés, plafonnée à 3 800 €.
- fdac long : subvention remboursant 50 % des frais d'études ht engagés, plafonnée à 10 000 €.

**Effets attendus :**

- Développement et optimisation des entreprises de l'économie solidaire.

**Intitulé de l'action : CREATION D'UNE CELLULE DEPARTEMENTALE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT**

**Cible** : Entreprises - acteurs de l'économie solidaire - chambre consulaire

**Partenaires** : CRESS - RTES - Institut Godin

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Il s'agit ici, de proposer la mise en place d'une cellule ressource dont l'objet sera d'identifier les projets innovants de l'économie solidaire.

Ils pourront ensuite être modélisés pour une mise à disposition auprès des collectivités ou de porteurs de projets.

Il conviendra d'être dans une démarche proactive et d'observer les projets innovants sur d'autres territoires

Un temps sera également consacré à promouvoir les projets des territoires départementaux.  
Le prix de l'innovation sociale devra faciliter, l'identification de ces projets ou pratiques solidaires.

Cette cellule permettra également d'effectuer une veille à l'innovation sociale. Elle pourra être utilisée si besoin pour apporter des solutions, idées...

2 hypothèses pourront être proposées :

- cellule Recherche & Développement, portée en interne par notre collectivité
- Externalisation du projet, (via la CRESS par exemple)

**Effets attendus :**

- Multiplier les entreprises de l'économie solidaire
- Développer des nouveaux emplois

**Intitulé de l'action : CREATION OU PARTICIPATION A UN FONDS D'INVESTISSEMENT OU DE ROULEMENT****Cible** : les entreprises de l'économie solidaire**Partenaires** : Conseil régional de Picardie**Descriptif (détaillé) de l'action :****préalable :**

les entreprises de l'économie sociale ont de plus grandes difficultés à accéder à un financement de leurs investissements et de leurs fonds de roulement.

**objectif de l'action :**

faciliter l'accès des entreprises de l'économie solidaire au financement de leur investissement et fonds de roulement.

Outil proposé : Picardie active.

Il existe depuis 2006, Picardie active qui dispose de plusieurs outils mis à la disposition des entreprises de l'économie solidaire :

- fonds de garantie à moyen et court terme (investissement et bfr),
- contrat d'apport associatif (de 5 000 € à 30 000 €, sur les associations en développement),
- intervention en capital de la société d'investissement France active (sifa) : 5 000 € minimum
- fonds commun de placement insertion emploi : 5 000 € minimum
- fonds d'amorçage associatif (entre 5 000 et 10 000 €)
- fonds régional d'investissement solidaire (fris) : 30 000 € maximum sur les entreprises solidaires en développement
- garantie d'emprunts

Il est ainsi proposé ici, la participation du département au financement de cette association, de manière à ce qu'elle puisse mieux répondre à la demande des structures de l'économie solidaire isarienne.

**Effets attendus :**

- Développement et optimisation des entreprises de l'économie solidaire



**Intitulé de l'action : UNE COMMANDE PUBLIQUE SOLIDAIRE****Cible** : (public)**Partenaires** : entreprises, cap Oise**Descriptif (détaillé) de l'action :****- la commande publique « socialement responsable »**

Extension de l'utilisation des clauses sociales (des marchés de travaux et services industriels aux marchés de fournitures et services, y compris les services à valeur ajoutée).

Réserver dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêteront, des marchés ou des lots de marchés à des ateliers protégés ou centres d'aide par le travail.

**- la commande publique « Eco responsable » :**

Dans le cadre de ses procédures de marchés et tout en respectant les dispositions réglementaires du code de marchés publiques, le Département veillera, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du marché s'y prêteront, à insérer, des critères ou clauses répondant à des considérations d'ordre environnemental.

**Objectifs :**

Recueillir les informations et garanties sur les performances environnementales des achats du département.

**Moyens :**

Nécessite une formation des personnes dans ce domaine.

Rédaction possible de clauses « Eco responsables » sur le modèle de la clause d'insertion.

**- la commande publique « équitable » :**

Dans le cadre de ses procédures de marchés et tout en respectant les dispositions réglementaires du code de marchés publiques, la collectivité veillera, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du marché s'y prêteront, à insérer, des critères ou clauses permettant de valoriser les offres « équitables ».

**Il sera par ailleurs, mené une réflexion sur la possibilité d'insérer des critères permettant l'achat de fournitures produits localement.** (achat de fruits et légumes bio produit dans l'Oise par exemple)

**Effets attendus :**

- Professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la filière marché public dans le domaine de l'économie solidaire afin de permettre la rencontre de l'offre solidaire avec la demande du département dans le respect des règles en matière de commande publique.

**Intitulé de l'action : MISE EN PLACE DU MICRO CREDIT SOLIDAIRE**

**Cible** : les personnes en exclusion bancaire

**Partenaires** : les acteurs de l'économie solidaire - les banques - le Conseil Régional de Picardie

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Il est proposé la mise en place d'un dispositif départemental permettant l'accès au micro crédit personnel ou professionnel. La création de ce dispositif suppose une coordination du suivi administratif et financier à un niveau départemental, pour faciliter les prises de décision territorialisées.

Dans un contexte social et économique où la sphère marchande a pris une place prépondérante, la satisfaction des besoins passe par le recours à des outils financiers. Les banques sont ainsi devenues des intermédiaires indispensables à la vie quotidienne. Le non accès ou l'accès inapproprié au crédit peut ainsi être considéré comme un risque social.

- Concernant le volet professionnel et donc la création d'entreprises, il conviendra nécessairement de conventionner avec la Région (confère Loi n°2004-809 du 13 août 2004).
- Concernant le volet personnel, il conviendra de définir le cahier des charges de l'accompagnement social, outil complémentaire incontournable de ce dispositif d'aide.

Dans tous les cas, il conviendra de définir la nature et les montants des financements à proposer dans ce cadre, le Département procédera à :

- l'actualisation des besoins et de l'existant ;
- la consolidation du partenariat avec les acteurs Bancaires ;
- la mise en place d'une collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- la négociation des conventions partenariales (Plates-formes France Initiative) ;
- la communication

**Effets attendus :**

- Apporter une réponse rapide mais pertinente au problème d'exclusion bancaire.
- Mettre en place une politique partenariale pour une meilleure inclusion bancaire dans le domaine personnel comme professionnel.

**Intitulé de l'action : SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE**

**Cible** : associations isariennes - ensemble de la population isarienne (potentiels bénévoles associatifs)

**Partenaires** : réseaux associatifs divers (Etat - région - CPCA...)

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Le soutien à la vie associative favorise l'initiative associative, l'accès à la citoyenneté et les participations des Isariens.

**L'engagement dans la vie associative prend naissance dans les réalités du quotidien d'un territoire et participe à la construction du lien social.**

Le département conduit depuis plusieurs années une politique forte en direction de la vie associative. celle-ci s'articule autour de 3 axes :

- Le soutien direct via l'octroi pour les associations de subventions
- Le financement de dispositif de soutien à la vie Associative type DLA et de réseaux
- La mise en place des Maisons du Conseil Général

L'articulation avec les dispositifs existants extérieurs au Conseil général (DIVA, CPCA...) permet aux associations de mieux repérer les différents acteurs en jeu et de trouver facilement les informations dont ils peuvent avoir besoin. L'identification des Maisons du Conseil général comme lieux ressources permet une présence du département sur l'ensemble du territoire.

**Au niveau de la politique du Conseil général, un guichet unique et un traitement unique et global de chaque association (via un formulaire unique de demande de subvention) permet l'instauration de meilleures relations avec le tissu associatif et :**

- Pour les associations : une meilleure lisibilité de la politique du Conseil général, et des axes forts qu'il défend (et qui se retrouvent dans le choix des associations soutenues, en cohérence avec les thèmes de sa politique)
- Pour le Conseil général : une meilleure connaissance des associations et une approche plus personnalisée dans les relations avec ces dernières. La mise en place et/ou le développement de partenariats importants dans certains domaines.
- 

**Effets attendus :**

- Consolidation des associations
- Mutualisation entre associations
- Meilleur fonctionnement global des relations associations-institutions, et notamment avec le Conseil général

**AXE IV :**  
**Développement de l'économie au**  
**niveau des territoires**

**Intitulé de l'action : GENERALISATION DE L'UTILISATION DES CLAUSES SOCIALES**

**Cible** : Public en difficulté d'emploi - Structures d'Insertion par l'Activité Economique

**Partenaires** : Entreprises

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Après avoir mené une expérimentation en 2008, le Département a mis en place un dispositif de clauses sociales.

**Dans certains des marchés conclus, le Département prescrit des clauses imposant à l'entreprise retenue, pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.**

Pour se faire, divers articles du code des marchés publics peuvent être utilisés (14, 15, 53, 30...). Le Département propose également d'accompagner l'entreprise dans la réalisation de ces heures et en assure le suivi à l'échelle du Département avec la mise en place de « référents clauses sur les territoires.

- 11 000 heures d'insertion ont été réalisées en 2008
- en 2009 : + de 16 000 heures ; 62 personnes ont accédées à l'entreprise ; 15 personnes ont été recrutées en CDI.
- 

**C'est ainsi tout un dispositif départemental qui a été mis en place. De la construction des clauses à l'accompagnement des entreprises pour la mise en œuvre de ces clauses.**

Nous sommes entrés dans une nouvelle phase qui voit la généralisation de la mise en place de ces clauses afin de multiplier les secteurs d'activités tels que l'entretiens des espaces verts, des routes...

Il est également envisagé d'expérimenter la mise en place de clauses sociales dans des marchés de services dits de prestations intellectuelles.

Au regard de la multiplication des donneurs d'ordres sur le territoire départemental, notamment dans le cadre de l'ANRU, nous pourrions proposer l'organisation d'un état des lieux départemental dans l'objectif de partager les différentes pratiques, de les harmoniser si besoin et peut-être d'envisager des mutualisations territoriales.

**Effets attendus :**

- Faire de la commande publique un véritable levier de lutte contre l'exclusion, en favorisant l'insertion professionnelle à travers les marchés publics du Département
- Favoriser le travail en transversalité
- Consolider les SIAE
- Rapprocher le « monde » de l'entreprise de celui de l'insertion

**Intitulé de l'action : SOUTIEN A L'AGRICULTURE RAISONNEE OU BIO**

**Cible** : Porteurs de projets valorisant les produits « biologiques »

**Partenaires** : Région, ABP (Agriculture Biologique en Picardie), Fédération des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

**Contexte** : L'agriculture biologique est un mode de production agricole qui privilégie le respect des équilibres écologiques et l'autonomie des agriculteurs.

La surface bio représente 0,4% du territoire agricole de la Picardie en 2009 (+7,9% par rapport à 2008). Plus de la moitié des surfaces bio de la région se situe dans l'Oise. En 2009, on dénombre 47 exploitations pour 3168 ha de surfaces en mode de production biologique (certifiées et en conversion) dans l'Oise.

Le département de l'Oise souhaite soutenir le développement de l'agriculture raisonnée et biologique mais également l'accès du plus grand nombre aux produits issus de l'agriculture de proximité de produits bio. Pour cela, la collectivité » départementale interviendra suivant 3 axes :

- **La poursuite du soutien apporté aux AMAP**. Il sera également proposé d'étudier la mise en relation des AMAP et des Epiceries Sociales.

- **Faciliter l'accès au foncier agricole pour les porteurs de projets biologiques**

L'approvisionnement en produits biologiques pour la restauration collective nécessite de sensibiliser de nouveaux opérateurs à ce mode de production mais aussi de favoriser l'accès au foncier aux porteurs de projets bio.

Des réflexions sur le foncier agricole sont menées au niveau régional. Ainsi, la création d'une structure public-privé de portage de foncier à l'échelle régionale est à l'étude. L'objectif serait d'acquérir et mettre en baux des terres et bâtiments pour des projets d'agriculture de proximité (agriculture biologique et valorisation des produits en circuits courts).

Le capital serait composé d'actionnaires publics (collectivités territoriales ou organismes publics), et privés (Foncière Terre de Liens, organismes bancaires,...).

- **Favoriser l'introduction des produits biologiques en restauration collective**

D'après une étude confiée par l'Agence Bio à CSA en 2010, la part des établissements de restauration collective proposant des produits bio ne serait-ce que de temps en temps est passée de 36% en 2009 à 40% en 2010, soit 29000 établissements environ.

Le secteur de l'enseignement est le plus concerné, avec 51% d'établissements (contre 46% en 2009) qui déclarent proposer des produits bio, suivi du secteur du travail, avec 45% d'établissements (contre 40% en 2009).

Ce marché de la restauration collective (cantines de collectivités ou d'entreprises) pourrait devenir un formidable levier de développement d'une agriculture raisonnée de proximité. C'est pourquoi le département étudiera la possibilité d'intégrer des produits bio au sein des cantines scolaires et des collèges. Le conseil général de l'Oise propose et de s'inscrire dans cette démarche et d'apporter son soutien au Conseil Régional de Picardie.

**Effets attendus**

Favoriser l'accès au foncier agricole pour promouvoir une agriculture raisonnée.

Développer les circuits courts en mettant l'accent sur la restauration collective.

**Intitulé de l'action : SOUTIEN AU SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

**Cible** : public en difficulté d'emploi

**Partenaires** : toutes les structures de l'insertion par l'activité économique de 'Oise

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) que sont les Ateliers et chantiers d'Insertion (ACI), les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI) et les Entreprises d'Intérim d'Insertion (ETTI), proposent des emplois à des personnes fragilisées ou en difficulté sur le marché de l'emploi. Le passage par une ou plusieurs SIAE doit permettre à ces publics de retrouver un poste, mais aussi des habitudes de travail, de la confiance en soi, de résoudre des difficultés faisant obstacle à leur insertion, d'acquérir certaines qualification par l'apprentissage en situation de travail ou par la formation.

Les entreprises de l'économie solidaires que sont les SIAE participent au développement des territoires. Elles ont par ailleurs une capacité d'innovation sociale qui répond aux orientations du Département de l'Oise.

**C'est pourquoi, L'objectif du département est de poursuivre son soutien aux structures de l'IAE à la fois en appuyant l'action des réseaux existants, mais aussi via le financement de chacune d'elles.**

L'engagement du Département doit permettre aux SIAE de renforcer l'accompagnement des publics par leur mise en emploi progressive dans des secteurs leur étant accessibles, avec des passerelles entre structures favorisant le retour vers un emploi durable. Cet engagement doit également faciliter la création de nouvelles activités porteuses d'emplois locaux et accessibles au public plus fragilisé.

Les SIAE sont l'illustration de l'importance de la création d'une activité économique couplée à une recherche d'utilité sociale.

Pour mémoire, l'Oise se compose de 43 SIAE : 16 ateliers et chantiers d'insertion, 11 entreprises d'insertion et d'entreprises d'intérim d'insertion et 15 associations intermédiaires.

Toutes ces structures représentent 5 354 salariés et 1 218 équivalents temps pleins mais aussi 242 permanents qui correspondent à 197 équivalents temps pleins.

**Effets attendus :**

- Développer l'offre d'emploi
- Accroître l'accès des bénéficiaires du RSA à l'emploi dit « classique » d'insertion des publics
- Favoriser le développement endogène des territoires

**Intitulé de l'action : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES (AI) ET LES COLLEGES**

**Cible** : Personnes en difficulté d'emploi - Personnel des collèges

**Partenaires** : AI - UDAIO - Education Nationale - Etat

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

L'objectif de cette proposition est d'organiser un dispositif d'insertion par l'Emploi relatif à la suppléance par les AI des personnels chargés de « l'entretien général » dans les collèges.

Il sera question pour cela d'attribuer une dotation financière à chaque collège pour le remplacement des personnes en question.

Il devra être déterminé les principaux critères d'utilisation de cette dotation : remplacement pour absence « maladie ordinaire » et « accident du travail » d'une durée supérieure à 7 jours dans la limite de 30 jours par exemple.

**Effets attendus :**

- Promouvoir une nouvelle politique d'insertion par l'emploi
- Assurer une meilleure continuité de service d'entretien ménager dans les collèges



**Intitulé de l'action : STRUCTURATION D'EMPLOIS VERTS DEPARTEMENTAUX**

**Cible** : personnes en difficulté sociale et professionnelle

**Partenaires** : pôle emploi

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

Afin de lutter contre le chômage et favoriser l'insertion sociale, le département a engagé une réflexion sur la construction d'un dispositif « emplois verts » en rapport avec la mise en propreté du réseau routier départemental, c'est-à-dire tout domaine pouvant mettre en relation l'insertion sociale par l'emploi avec la protection de l'environnement.

après recensement, plusieurs besoins potentiels apparaissent au sein du réseau départemental des routes, des espaces naturels sensibles et du parc Jean-Jacques rousseau, qui permettent de proposer le dispositif suivant :

- le recrutement de contrats uniques d'insertion pour l'entretien des routes départementales et des sections de la trans'oise ;
- la mise en place d'un chantier d'insertion sur le parc Jean-Jacques rousseau ;
- le recrutement de deux contrats uniques d'insertion pour l'entretien des espaces naturels sensibles.

**Effets attendus :**

- Visant prioritairement les allocataires du RSA, ce dispositif a pour objectif de donner aux personnes recrutées les outils leur permettant de s'insérer durablement dans la vie active.
-

**Intitulé de l'action : SOUTIEN DEPARTEMENTAL A L'INSERTION PROFESSIONNELLE AU SEIN DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Cible** : Communes et structures intercommunales (pour la bonification au titre des chantiers d'insertion) ;  
- Communes de moins de 5000 habitants (pour l'aide aux contrats aidés) ;  
- Structures intercommunales ne comportant pas de commune de 5000 habitant et plus (pour l'aide aux contrats aidés).

Dans le cas de l'aide à l'acquisition de matériel dans le cadre des contrats aidés, les structures intercommunales sont éligibles au dispositif dès lors que les missions confiées au bénéficiaire de l'emploi aidé trouvent à s'exercer dans une des thématiques jugées prioritaires par le département telles que : éducation/jeunesse, développement économique, ressources naturelles/environnement, monde rural/services à la population, logement social, urbanisme et planification, préservation et mise en valeur du patrimoine ou projets liés à l'exercice de compétences départementales.

**Partenaires** :

**Descriptif (détaillé) de l'action** :

1. Aider les collectivités territoriales employeurs d'un ou plusieurs contrats aidés à faire l'acquisition de matériel (tondeuse, équipement électromécanique, ordinateur, etc...) lié à l'emploi créé dans le cadre dudit contrat. Versement unique d'un montant de 2.000 € par contrat d'un an et plus ou de 1.000 € par contrat de plus de 6 mois et moins d'un an, en une seule fois au titre dudit contrat après production par la collectivité de l'ensemble des justificatifs (copie du contrat de travail, factures, convention signée entre la collectivité bénéficiaire de l'aide forfaitaire et le département ...)
2. Promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion au travers des entreprises et chantier d'insertion. Bonification de 5 points du taux de subvention lorsque la collectivité sollicitant l'aide du Conseil général apporte la preuve que l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre a recours pour les travaux à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

**Effets attendus** :

- Augmenter le nombre de collectivités ayant recours aux chantiers d'insertion et aider les publics fragilisés à retrouver un emploi tout en permettant aux collectivités et notamment les plus petites à créer des emplois que seules, elles n'auraient pas nécessairement les moyens de pérenniser.

**Intitulé de l'action : SOUTIEN A DES PROJETS TERRITORIAUX****Cible :****Partenaires :****Descriptif (détaillé) de l'action :**

En lien avec la cellule de recherche et développement (Axe III, action 3), l'objectif de cette action est de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement d'activités économiques porteuses de plu values sociales.

Pour cela, il est proposé aux porteurs de projet l'accès aux informations recueillies dans le cadre de la cellule R&D mais il est également proposé de contribuer à rassembler autour de leur projet des personnes ressources issues de l'économie solidaire ainsi que des financeurs potentiels.

Le Département pourrait ainsi intervenir suivant 2 aspects :

1. La mise en place d'un soutien financier dans la mesure où le projet entre dans le cadre des compétences et orientations du Département
2. L'accompagnement de l'ingénierie de projet. Celui-ci pourra être porté en interne par la collectivité ou être externalisé. Ce soutien devra permettre au porteur de structurer son projet.

Exemple d'intervention : élaboration d'un projet de vente de produit fermier de proximité (canton). l'accompagnement proposé pourra être :

- recherche de projets similaires
- état des lieux des dispositifs de soutien à la création d'entreprise...

**Effets attendus :**

- Augmentation du nombre d'initiatives d'économie solidaire
- Augmentation du nombre de création d'activités

**Intitulé de l'action** : SOUTIEN A LA CREATION DE COOPERATIVE D'ACTIVITE ET D'EMPLOI (CAE)

**Cible** : futur créateurs d'activité ou d'entreprises

**Partenaires** : le Conseil Régional de Picardie, les réseaux de Coopératives d'activité et d'emploi, Etat

**Descriptif (détaillé) de l'action** :

Définition des CAE proposée par l'Avise:

« *Réconcilier l'économique et le social* » : dans les Coopératives d'Activités et d'emploi, les entrepreneurs salariés sont à la fois responsable de leur devenir économique et partie prenante d'une entreprise collective où se mutualisent les expériences, dans un esprit d'entraide et de convivialité.

**Le projet des CAE est de proposer une méthodologie de création d'activités qui soit accessible à un large public. La mutualisation des compétences, le partage de savoir-faire peut faire levier et faciliter la création d'entreprise.**

Les CAE apportent un appui technique à toute personne qui projette de créer son emploi et en particulier pour celles qui ne disposent pas de la culture entrepreneuriale. Elles visent également à promouvoir une forme d'entrepreneuriat collectif et solidaire.

Il est proposé en lien avec le conseil régional de Picardie, d'accompagner et de soutenir l'implantation dans l'Oise de CAE.

**Effets attendus** :

- Rendre la création d'entreprise accessible au plus grand nombre
- Promouvoir d'autres formes entrepreneuriales

**Intitulé de l'action : SOUTIEN AU SECTEUR DES SERVICES AUX PERSONNES**

**Cible** : les structures prestataires de services à la personne (association, entreprise et CCAS) / les structures d'insertion par l'activité économique / les Isariens utilisateurs des prestations de services à la personne

**Partenaires** : les fédérations du secteur de l'aide à domicile (unipss Picardie, adessa Picardie, admr Oise) / les représentations régionales et départementales du secteur de l'IAE (fnars Picardie, griep, udaio) / conseil régional de Picardie / opca (uniformation, agefos) / cnsa

**Descriptif (détaillé) de l'action :**

**Contexte :**

le secteur des services à la personne présente aujourd'hui plusieurs constats :

- depuis plusieurs années, le secteur des services à la personne ne cesse de se développer et le contexte sociodémographique (en particulier le vieillissement de la population) ne peut que renforcer cette demande. dans ce contexte en plein essor, les associations, entreprises et acteurs publics (CCAS) du secteur sont en constante recherche de personnels qualifiés et opérationnels.
- dans le cadre d'un projet d'insertion, les structures de l'IAE accompagnent et forment régulièrement des personnes en difficultés, aux métiers des services à la personne.
- bien que la passerelle entre le personnel issu de structures de l'IAE et les structures dites traditionnelles semble évidente, il apparaît que ces dernières connaissent relativement mal le fonctionnement des structures de l'IAE, ainsi que la diversité et le niveau de compétences apportés aux bénéficiaires.

les personnes issues de structures de l'IAE souffrent ainsi d'une image assez négative due à leur parcours d'insertion et sont exclues du marché du travail sur ce secteur d'activité en forte croissance.

**objectif global :**

1) développer un partenariat entre le secteur de l'IAE et le secteur médico-social visant à mettre en place l'échange de compétences et de moyens portant sur la professionnalisation des équipes, le partage de salariés, la valorisation du métier, les plans de formation etc...

2) développer des solutions expérimentales créatrices d'emplois durables pour les personnes en insertion

**projet d'action** : mise en œuvre du tutorat dans le cadre d'une démarche d'accompagnement à la mobilité professionnelle des personnels des SIAE vers les SAP

l'action de tutorat peut être identifiée à deux moments :

- soit à l'entrée du salarié dans la nouvelle structure permettant une continuité entre l'accompagnement d'insertion et le travail salarié en structure "classique" = phase d'intégration
- soit dans le cadre des missions qui lui sont confiées

**plan d'action :**

1) création de binômes tuteurs (salariés des structures "classiques") / tutorés (issus de l'IAE)

2) formations à la reconnaissance des compétences / formation au tutorat

3) temps de tutorat - estimation : 70h sont estimés nécessaires à une mise en œuvre convenable d'un processus d'intégration

**Effets attendus :**

- Une meilleure prise en charge et une considération plus humaine d'un public fragile par le biais d'un parcours d'insertion complet et via une plus grande qualification ;
- Un développement de l'offre de personnels compétents en corrélation avec l'augmentation et la diversification de la demande ;
- Une offre de services plus adaptée et mieux développée, plaçant l'utilisateur au cœur des projets de structures.